

IRISIUS - Conditions Générales de Vente

Article 1 - Champ d'application

1.1 Les conditions générales de vente définies dans les présentes régissent les prestations proposées par la société IRISIUS, agissant en qualité de cabinet de conseil.

1.2 Les prestations couvrent les activités d'analyse et amélioration des processus métiers, de consultance IT couvrant l'ensemble du cycle de vie des Systèmes d'Information prestées en modes régie et projet notamment dans de nombreux secteurs d'activités : banque et assurances, industrie et énergie, IT - services et édition de logiciels, médias et divertissement, médical et paramédical, secteur public et administrations, télécommunications, transport et logistique.

1.3 La signature du contrat de prestations de service par le client implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales quel que soit le moyen ou le support de l'ordre d'achat reçu par IRISIUS.

1.4 Les présentes conditions excluent l'application de toutes autres dispositions entre les parties.

Article 2 - Offre et tarifs

2.1 Compte tenu de la spécificité de l'activité de conseil et des besoins du Client, les conditions d'intervention sont établies au cas par cas, selon convention établies d'un commun accord entre les parties.

2.2 Les prestations pourront être définies sous forme de conseil à la journée, au forfait, sous forme de participation aux résultats (CA, productivité,) ou toute combinaison des éléments précités.

2.3 Les offres, sont nettes, et intègrent l'ensemble des frais engendrés par les prestations à proposées y compris les frais de déplacement en Belgique, le temps de déplacement, le temps de rédaction des rapports, la présentation des conclusions et tous les livrables définis dans le cadre de la prestation.

2.4 Les frais de déplacement en dehors de Belgique seront facturés en sus des prestations. A la demande du client, ils pourront être estimés lors de l'émission de l'offre mais seront susceptibles d'être ajustés en fonction des coûts réels encourus.

2.5 Les conditions tarifaires de l'offre ont une durée de validité de 15 jours à compter de l'émission de l'offre.

2.6 Les prestations effectuées hors de la Belgique seront facturées dans le respect du régime T.V.A. correspondant.

2.7 Une fois acceptées, les conditions tarifaires proposées sont fixes et non négociables pour la durée du contrat auxquels elles sont liées.

2.8 Chaque intervention est indépendante, les conditions tarifaires proposées étant établies en fonction de la complexité du dossier et des prestations à réaliser. Les conditions tarifaires ne sont pas transférables d'une affaire à une autre, même pour un même client.

2.9 IRISIUS informera, à l'avance, le Client des taux pratiqués par le consultant. Ces taux resteront inchangés pendant toute la durée du contrat entre IRISIUS et le Client sauf;

- a. si on donne au consultant une fonction différente dans le travail effectué pour compte du Client et qu'un taux différent est d'application pour cette nouvelle fonction;
- b. après une période d'un an à partir de la date à laquelle le consultant a commencé à travailler pour le Client;
- c. dans le cas d'une hausse sensible des salaires suite à des changements généraux dans les salaires, que ce soit le résultat d'une action gouvernementale ou de développements propres au secteur d'activités et/ou du secteur des services.

Article 3 - Prise d'effet

3.1 Toutes les soumissions émanant d'IRISIUS sous forme d'offre, proposition, remise de prix, horaire de travail et autres déclarations, en ce compris les prix et les conditions afférents à ces derniers, seront effectués sous toutes réserves et ouvertes à l'acceptation du Client pendant une période de deux semaines, sauf en cas de mention contraire dans le présent document ou au cas où n'importe laquelle des soumissions a été retirée avant ce terme.

3.2 Les commandes et acceptations d'offres par le Client sont irrévocables.

3.3 Une commande ne pourra lier IRISIUS qu'au moment où elle aura été précisée et acceptée par écrit par IRISIUS.

Le contrat entre IRISIUS et le Client prendra effet au moment où le contrat écrit aura été signé à la fois par IRISIUS et par le Client.

Article 4 - Prescriptions relatives au client

4.1 Le Client veillera à ce que les employés d'IRISIUS aient l'accès nécessaire aux bureaux et locaux pour le bon déroulement du travail, et fournira aux employés d'IRISIUS les badges, clés ou tout autre objet indispensable, accompagnés d'instructions d'utilisation, lorsque cela s'avère nécessaire.

4.2 Le Client fournira aux employés d'IRISIUS l'espace de bureaux et les facilités nécessaires à l'accomplissement de son travail et fournira à IRISIUS les règlements de la société et du travail.

4.3 Le Client s'engage à fournir à IRISIUS toutes les informations, ressources et moyens nécessaires à la mise en œuvre des prestations décrites dans l'offre de services et nécessaires au bon déroulement de la mission contractuelle.

4.4 Le Client s'engage à donner accès au consultant d'IRISIUS à tout document nécessaire à la réalisation de sa mission contractuelle, tels que fichiers de log, fichiers de profil, résultats financiers globaux (bilans et prévisions), plans produits, plans stratégiques et informations commerciales générales.

4.5 Le Client s'engage à assurer que les divers contenus des sites internet ou activités de l'entreprise faisant l'objet du contrat sont jugés licites par le droit dans lequel réside l'entreprise.

4.6 Le non-respect d'une des conditions précédemment énoncées dégage IRISIUS de toute responsabilité et constitue une rupture de contrat.

4.7 La non-fourniture des informations jugées utiles et nécessaires par IRISIUS ne constitue pas une cause de résiliation du contrat.

4.8 Le défaut d'information ou la fourniture d'informations fausses ou incomplètes par le Client, peut entraîner une perception erronée de la part du Consultant et de ce fait altérer la qualité de la prestation.

Dans cette hypothèse la responsabilité d'IRISIUS ne pourra en aucun cas être engagée.

Article 5: Accomplissement du travail

5.1 Pour accomplir son travail, IRISIUS se pliera, au mieux de son jugement et autant que faire se peut aux méthodes, standards et lignes de conduite en usage chez le Client.

A défaut, IRISIUS accomplira le travail à sa propre discrétion, en accord avec ses standards professionnels et à la condition que IRISIUS ne soit pas obligé de participer à des activités qui, au regard d'IRISIUS seul, sont incompatibles avec ses propres standards professionnels.

5.2 Dans l'accomplissement de son travail pour le Client, IRISIUS mettra en œuvre ses connaissances et son expérience au mieux de ses compétences et fournira la quantité de travail nécessaire pour mener à bien le projet conformément à la description de la mission.

5.3 Le Client aura le droit d'exiger d'IRISIUS le remplacement d'un employé si, dans l'esprit du client, l'employé ne donne pas satisfaction. IRISIUS pourvoira, dans la mesure du possible, au remplacement de l'employé en question, à condition que IRISIUS estime que le Client a de bonnes raisons de formuler cette exigence. La demande devra en tout état de cause être formulée par écrit.

5.4 Si les parties ont marqué leur accord sur un travail à effectuer en différentes phases, IRISIUS n'entamera pas le commencement d'une nouvelle phase avant d'avoir reçu du Client une déclaration écrite constatant que la phase précédente a été effectuée correctement et que ses résultats sont acceptés par le Client.

5.5 Si un accord existe concernant une période de temps durant laquelle le travail doit être effectué, cette période de temps n'a qu'une valeur indicative. Si cette durée est dépassée, IRISIUS ne pourra être tenu pour responsable d'avoir failli à ses obligations et le Client n'aura, en aucune manière, le droit de réclamer des indemnités de retard à IRISIUS, ni n'aura le droit d'annuler ou suspendre une quelconque obligation résultant du contrat ou des présentes Conditions Générales.

5.6 La période de temps telle que définie à l'Article 5.5 sera, en tous cas, augmentée du temps perdu pour cause de force majeure dans le chef d'IRISIUS et de la période de temps durant laquelle le Client n'aura pas respecté ses obligations résultant du contrat et/ou des présentes Conditions Générales.

5.7 Si le contrat prévoit le paiement d'une avance ou une garantie de paiement, la mission ne commencera qu'à partir du moment où le paiement ou la garantie exigé aura effectivement été enregistré par IRISIUS.

Article 6 – Confidentialité

6.1 IRISIUS s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle, ou considérée comme telle par le Client, recueillie dans le cadre de la mise en œuvre de la prestation commandée.

6.2 IRISIUS s'engage à mettre en œuvre tout moyen de protection des informations communiquées, par cryptage, protection physique des données ou tout autre moyen qu'il jugerait nécessaire.

6.3 Toutefois IRISIUS ne saurait être tenu responsable d'un vol d'informations par voie physique (vol de documents) ou électronique (virus, spyware, hacker) dont il serait victime malgré l'ensemble des précautions prises, ainsi que des conséquences directes et indirectes de ce vol. Le Client reconnaît être conscient de l'existence de ce risque potentiel latent et conserve le droit de ne pas communiquer à IRISIUS d'informations qu'il jugerait trop vulnérables ou trop stratégiques. Il s'engage cependant à informer sans délai IRISIUS du défaut d'information sur les points non communiqués.

6.4 Le Client s'engage à communiquer les informations sensibles sous forme cryptée et signée numériquement ou par pli postal recommandé.

Article 7 - Refus de prestation

7.1 IRISIUS se réserve la faculté de refuser toute prestation qui se révélerait contraire à ses intérêts matériels ou moraux, qui constituerait une atteinte aux bonnes mœurs ou à l'Ordre Public, ou qui contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

7.2 En aucun cas IRISIUS ne pourra être tenu pour responsable du refus d'effectuer tout ou partie des prestations proposées contractuellement pour l'une des causes énoncées à l'alinéa 7.1, ce refus ne pouvant ouvrir droit à quelques dommages-intérêts que ce soit pour le client.

Article 8 - Limitation de responsabilité

8.1 Les éléments fournis dans les livrables constituent une analyse des éléments fournis par le client ou collectés par IRISIUS et peuvent être complétés par des recommandations techniques, marketing ou stratégiques.

8.2 Le Client reste seul responsable de l'utilisation des informations et conseils communiqués dans les documents remis par IRISIUS et reconnaît, par la signature du contrat, être en mesure d'en valider le bien-fondé.

8.3 La mise en œuvre des recommandations communiquées par IRISIUS se fait aux risques et périls du Client, qui décharge IRISIUS de toute responsabilité directe ou indirecte, y compris lorsque la société IRISIUS est mandatée par le client pour agir en son nom dans le cadre de prestations telles que management par intérim, suivi et direction de projets, négociation avec des tiers, représentation, ...

Article 9 - Manquements contractuels

9.1 IRISIUS s'engage à mettre tout son savoir-faire et ses compétences, au service de l'accomplissement de la mission confiée. IRISIUS s'engage à effectuer sa mission dans les règles de l'art.

Les obligations qui découlent de la mission confiée sont des obligations de moyens et en aucun cas de résultat.

9.2 Le client ne pourra invoquer aucun manquement dans l'exécution de la mission ou des présentes conditions générales si ledit manquement n'a pas fait l'objet de sa part, durant la période de validité du contrat, d'une dénonciation expresse et écrite par voie recommandée à IRISIUS le cas échéant d'une constatation conjointe et contradictoire par les parties.

9.3 Le fait pour IRISIUS de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations des présentes conditions générales, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement ladite stipulation.

Article 10 – Force Majeure

10.1 La responsabilité de la société IRISIUS ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites, dans le Contrat de prestations de services et/ou dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code Civil.

10.2 À ce titre, la force majeure s'entend de toute cause extérieure, imprévisible et irrésistible dont IRISIUS ne peut être tenu responsable d'après le droit écrit ou la coutume, les habitudes ou les pratiques généralement acceptées.

Article 11 - Facturation et règlement

11.1 La facture est établie au nom du Client et lui est adressée directement par pli postal en un seul exemplaire ou sous forme de copie conforme à l'original envoyée par courrier électronique.

11.2 Si aucune réserve écrite n'a été formulée à IRISIUS concernant une facture dans un délai d'une semaine à compter de la date de la facture concernée, le Client est considéré comme étant d'accord avec le contenu de la facture.

11.3 La comptabilisation des jours prestés se fera au moyen de timesheets complétés par les employés d'IRISIUS et signés pour acceptation par le Client, au moins une fois par mois. Le Client a l'obligation de collaborer à cette procédure. Sauf accord contraire, les employés d'IRISIUS se plieront aux horaires de travail normaux du Client et la semaine de travail sera constituée du nombre d'heures prestées pour le Client, avec un maximum de 38 heures par semaine. Le travail effectué en plus de ces heures normales de travail sera considéré comme du travail supplémentaire. Les heures supplémentaires seront facturées au taux normal horaire (1/8ème du taux quotidien) avec un supplément comme prévu par la commission paritaire 218, à savoir : 50% pour les jours de semaine normaux et les samedis et 100 % pour les dimanches et les jours fériés.

11.4 Si le contrat prévoit un paiement échelonné au prorata des opérations effectivement réalisées, des facturations intermédiaires seront émises et devront être réglées conformément aux conditions contractuelles.

11.5 Sauf autres modalités prévues expressément par le Contrat de prestations de services, les factures sont payables à notre adresse, soit comptant à réception de la facture, soit dans le délai indiqué sur la facture, et dans les deux cas, suivant les conditions spécifiées par IRISIUS dans le Contrat de prestations de services.

11.6 A défaut de règlement à la date ou aux dates prévues, IRISIUS se réserve la faculté de suspendre sa prestation jusqu'à complet paiement, sans que cette suspension puisse donner lieu à une révision du prix, ou encore ouvrir droit soit à une annulation ou une prorogation des services, soit à une nouvelle prestation.

11.7 En cas de retard de paiement, un intérêt moratoire au taux mensuel de 1% sera dû à compter de la date d'exigibilité de la facture. Dans ce cas les travaux complémentaires demandés par le client ou les commandes ultérieures feront l'objet d'un règlement intégral avant l'entame de la mission et l'accomplissement de toutes prestations.

11.8 L'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure ou l'introduction d'une procédure judiciaire entraînera l'exigibilité de plein droit d'une majoration de 15% du principal TTC restant dû, sans préjudice de la poursuite, suspension ou résiliation du contrat.

11.9 Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

11.10 La société IRISIUS conservera la propriété des résultats, rapports, et de tous les documents élaborés à l'occasion de la mission contractuelle jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

Article 12 - Dénonciation/Résiliation

12.1 Chacune des parties peut mettre fin, à n'importe quel moment, au contrat en adressant à l'autre partie une renonciation écrite, par lettre recommandée, avec un préavis de 2 mois calendrier.

12.2 Chacune des parties a le droit de mettre fin à un contrat avec effet immédiat, en envoyant renonciation écrite par voie recommandée à l'autre partie et sans aucune intervention judiciaire, si:

a. l'autre partie s'est vu accorder une suspension de ses paiements, a elle-même demandé la liquidation volontaire ou a été mise en liquidation ou a, d'une autre manière, perdu le contrôle de ses actifs;

b. l'autre partie s'est montrée incapable de rencontrer ses obligations durant une période de deux mois pour des raisons de force majeure ou s'il est démontré que les circonstances constitutives de la force majeure dureront au-delà des deux mois. Dans les deux cas, le droit de mettre fin au contrat cessera si l'obligation affectée est remplie avant que ledit droit ait été exercé.

c. l'autre partie ne remplit pas une obligation fondamentale résultant du contrat et, ayant reçu une notification de défaut par voie recommandée, ne remplit pas ladite obligation dans un délai de 60 jours.

12.3 Dans le cadre de projet dont la facturation se fait de manière forfaitaire, toute résiliation de la part du Client intervenant avant la fin du contrat implique le versement à IRISIUS d'une indemnité de 25% des sommes restant à régler si le contrat s'était poursuivi jusqu'à son terme, que les prestations concernées aient été réalisées ou non.

12.4 Toute résiliation de la part du Client implique une renonciation définitive aux sommes déjà facturées au titre d'acompte sur travaux, celles-ci, si elles n'ont pas été encaissées, restant exigibles et réglables sans délai.

12.5 Toute prestation entamée reste due en totalité.

Article 13 - Propriété des résultats

13.1 De convention expresse, les résultats de l'étude seront en la pleine maîtrise du Client, à compter du paiement intégral de la prestation et le Client pourra en disposer comme il l'entend.

13.2 IRISIUS, pour sa part, s'interdit de faire état des résultats dont il s'agit et de les utiliser de quelque manière, sauf à obtenir préalablement l'autorisation écrite du Client.

Article 14 – Recrutement

14.1 Tant IRISIUS que le Client s'abstiendront de faire des cadeaux ou des paiements (ceci comprend la fourniture de biens ou de services à un prix inférieur à leur valeur réelle) aux employés de l'autre partie. Ne sont pas compris dans ce qui précède les cadeaux d'affaire de valeur relativement peu élevée ou qui sont conformes aux lignes de conduite en application chez le Client.

14.2 Ni IRISIUS, ni le Client ne feront d'offre d'emploi – que ce soit directement ou indirectement, via quelque société que ce soit dans laquelle l'une des parties détiendrait un intérêt majoritaire – à des employés de l'autre partie, qui sont ou ont été impliqués dans l'accomplissement d'une mission, durant la période pendant laquelle se déroule ladite mission et pendant les 12 mois qui suivent la fin de la mission, sauf avec l'accord écrit de l'autre partie.

Article 15 - Loi applicable, attribution de juridiction

15.1 Le présent contrat est régi par la loi Belge. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente, ainsi que des conventions particulières, sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Bruxelles, Belgique.

15.2 Ces Conditions Générales et tous les autres contrats d'IRISIUS sont soumis à la législation belge.